

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 FÉVRIER 2024**



Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	03
" " votants	:	24

Date de la convocation : 22 février 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : M. PERNOT donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. GRENIER ; M. CUSENIER donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; M. OLIVIER ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. LOMBART ; M. MIGNOTTE ; Mme LACROIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal TISSOT

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

Monsieur Pascal TISSOT est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir, nous allons pouvoir commencer, nous avons largement le *quorum*. Vous avez reçu la convocation en temps et en heure, ainsi que l'ordre du jour, que je vous demande d'approuver.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 adressé le 29 décembre 2023

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 14 décembre, qui vous a été adressé par mail le 29 décembre.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ? (*Néant*)

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité, merci.

Information subvention

Au titre de la DETR 2023, la Préfecture du Jura a décidé d'attribuer une subvention de 17 912 euros pour le projet de mise en accessibilité des arrêts de bus. Ce sont les travaux que nous avons faits l'an dernier. Il y en avait pour 89 559 euros, avec une grosse subvention de la Région, parce que c'est elle qui demandait. Nous avons donc une DETR de 20 %. À mon avis, il ne doit pas rester grand-chose à la charge de la Commune.

Remerciements et communications diverses

Nous avons les remerciements des organisateurs de la Ronde du Jura. L'équipe Autosport des Neiges remercie vivement la Municipalité pour l'aide matérielle et financière apportée pour l'organisation de la Ronde du Jura. Elle s'est déroulée sans neige les 5 et 6 janvier 2024, mais les pilotes étaient bien contents parce qu'il y avait de la boue.

Le Secours Catholique de Champagnole remercie également la Municipalité pour une subvention accordée au titre de l'année 2023.

La chorale Les Voix Amies remercie chaleureusement la Municipalité pour la subvention attribuée pour l'année 2023, qui permettra en partie de financer le salaire du chef de chœur, Rafael Arias.

L'unité locale de la Croix Rouge remercie également la Municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement et l'intérêt porté à leur association.

L'association Tous pour les Droits Humains Fondamentaux remercie la Municipalité pour la subvention accordée et le prêt du barnum en décembre.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Arrêtés :

- Arrêté du Maire fixant les tarifs des accueils de loisirs périscolaires à compter du 8 janvier 2024
- Arrêté du Maire fixant les tarifs des accueils de loisirs extrascolaires à compter du 8 janvier 2024

Renoncations au droit de préemption :

- Propriété de Madame FERRIER Emma : Section AL n° 83 – 13 rue Martin Luther King
- Propriété de Monsieur ES SOUABNI Ahmed : Section AB n° 522 – 21 rue Clémenceau
- Propriété de Monsieur COMPARET Romain : Section AB n° 34, 560, 568, 569 et 571 – 6 rue Maréchal Foch et 2 place de l'Amitié
- Propriété des Consorts PELLEGRINI : Section AI n° 71 – 6 rue Ernest Roz
- Propriété de Monsieur PERNET Alain : Section AD n° 48 – 4 rue Jean Moulin
- Propriété de la SARL IMMOJURA CONSTRUCTION : Section AR n° 251 – Route de Pontarlier
- Propriété de Monsieur et Madame FILIPPI Antoine : Section AS n° 378 et 380 – La Courvée
- Propriété des Consorts MACE : Section AC n° 263 – 1 rue Louis Pergaud
- Propriété des Consorts DECOEUR : Section AV n° 354 – 2 impasse Joseph Proudhon
- Retrait d'une renonciation au droit de préemption (compétence Communauté de Communes)
- Propriété de Monsieur et Madame Antoine FILIPPI : Section AS n° 378 et 380 – rue René Cassin
- Propriété de la SCI DE L'ABERGEMENT : Section AB n° 181 (lots 1-2-6-7) – 17 avenue de la République
- Propriété de Madame BOURGEOIS Michèle : Section AE n° 32 – 180 place Camille Prost
- Propriété de Monsieur CAYROU Arnaud : Section AC n° 156 – 16 rue d'Ain

Avez-vous des remarques ? (*Néant*)

Nous allons commencer le déroulement de notre Conseil municipal.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Projet Participation citoyenne avec la Gendarmerie

M. Dussouillez.- Instauré en 2011 par le Ministère de l'Intérieur et s'appuyant à présent sur une circulaire de 2019, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

De quoi parlons-nous ? Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne d'une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Ce protocole est signé par le Préfet territorialement compétent, le Maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au Procureur de la République.

Quels sont les objectifs ?

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- Développer, auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ;
- Favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Quel est le rôle du Maire ? Le Maire est le pivot du dispositif. Il peut associer son service de police municipale.

Une présentation publique annuelle du bilan du dispositif est réalisée par le Maire et le représentant de la Brigade locale afin de porter à la connaissance de la population les évolutions de la délinquance dans le secteur concerné.

Le Maire peut renforcer la visibilité du dispositif et dissuader les délinquants d'agir dans le quartier ou la commune concernée en mettant en place une signalétique spécifique.

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes ou les policiers de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du Maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.

S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au 17 pour

qu'une patrouille de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

Le dispositif de participation citoyen ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie nationale. Dans ce cadre, les citoyens référents, comme la population, ne doivent pas utiliser des modes d'action des forces de sécurité de l'État ni exercer des prérogatives dévolues à celles-ci.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place du dispositif de participation citoyenne sur le territoire de la Commune et d'autoriser le Maire à signer le protocole et toutes les pièces afférentes.

Je vais maintenant laisser la parole au Major, qui va nous décrire le dispositif, principalement sur le rôle des citoyens.

Major Bressand.- Bonsoir à tous.

Pour la Commune de Champagnole, je serai le référent de la participation citoyenne. C'est avec moi que les échanges se feront. Idéalement, pour une commune comme Champagnole, il serait intéressant que les référents soient une dizaine, et si possible des habitants qui soient un peu parsemés sur la Commune. L'idée n'est pas de faire de ces référents des personnes qui font des patrouilles et des rondes, ils ne se substituent pas à notre action. Inversement, ils sont aussi nos yeux, ils sont capables de détecter et de nous faire remonter des actes d'incivilité de la vie courante, des démarchages suspects – nous sommes dans une époque où de nombreux démarchages sont faits par des escrocs.

Bien évidemment, la participation citoyenne se veut pour des faits non urgents. Il est bien évident que si quelqu'un de la participation citoyenne détecte une situation grave, nous ne sommes plus sur le dispositif de participation citoyenne avec un contact avec le référent, mais sur un appel au 17.

De nombreuses communes du Jura ont mis en place ce dispositif, notamment sur le secteur de Dole (Foucherans, Moisse), sur le secteur de Lons-le-Saunier (Arinthod, Saint-Julien-sur-Suran, Thoirette). Sur le ressort de la Communauté de Brigade de Champagnole au niveau gendarmerie, les communes de Mignovillard et de Nozeroy ont déjà engagé cette participation citoyenne. Sur le Haut-Jura, il y a des communes comme Bois-d'Amont, Bellefontaine, Les Rousses. Saint-Claude est aussi partenaire de la participation citoyenne, ainsi que Moirans-en-Montagne. Au total, cela cumule 34 communes pour le Jura.

C'est donc un dispositif très intéressant. Pour moi, qui suis représentant de la gendarmerie de Champagnole, il est d'autant plus intéressant, puisque, comme je l'ai indiqué au Maire et à Monsieur Dussouillez, la Commune de Champagnole est celle où il y a le plus d'interventions, et de très loin. Je parlais par exemple de Mignovillard et de Nozeroy, qui sont des communes assez calmes. Le dispositif est en place, il fonctionne, mais il fonctionnera encore davantage sur une commune comme Champagnole, où la plupart des faits sont localisés. Nous avons un maillage territorial qui fait que c'est là où est implanté l'essentiel des interventions, plus des deux tiers. Je suis donc un fervent défenseur du projet.

Il faut effectivement que les volontaires se manifestent.

En ce qui concerne les moyens de communication, ils peuvent tous être mis en œuvre, notamment le mail – je fournirai mes coordonnées – le téléphone, le SMS, ou l'appel, si la situation est un peu trop longue à décrire par d'autres voies de communication. Pour ce dispositif, c'est vraiment quelque chose qui peut être utile, mais encore une fois, pour que ce soit efficace, il faut

que l'ensemble des référents ne soient pas situés dans le même quartier, il faut qu'il y ait une dispersion pour que ce soit le plus efficace possible.

Mme Girod.- Vous compteriez combien de personnes ?

Major Bressand.- Il n'y a pas de minimum ni de maximum. Il est clair que s'il n'y a que deux personnes, ce n'est pas très efficace. Sur une commune comme Champagnole, je pense qu'une dizaine serait pas mal. Cela permettrait d'avoir des « yeux partout », surtout sur les actes de petite délinquance.

Sur la Commune de Champagnole, nous avons la chance d'avoir une implantation de vidéoprotection très performante qui nous permet de solutionner de nombreux faits. Nous sommes vraiment très satisfaits de la vidéoprotection sur Champagnole, mais, et ce qui est tout à fait logique, elle n'est pas partout. Idéalement, il pourrait être intéressant que des référents soient dans des quartiers de Champagnole où il n'y a pas de vidéoprotection. Cela pourrait être très intéressant pour nous, parce que ce dispositif de participation citoyenne vient en complément d'autres opérations que nous faisons déjà. Nous faisons par exemple des opérations Tranquillité Seniors, Tranquillité Vacances. Nous avons de nombreux contacts, nous fonctionnons avec la police municipale de Champagnole. Nous utilisons beaucoup la vidéoprotection et cela vient en complément.

Mme Delacroix.- Faites-vous un appel à candidatures ? Comment cela se passe-t-il pour choisir ces 10 personnes ?

Major Bressand.- Ce n'est pas nous qui faisons l'appel, c'est à la Commune de sonder ses citoyens pour nous amener les volontaires.

Mme Delacroix.- Le nom des personnes est-il rendu public ?

Major Bressand.- Il n'y a que vous, les élus, et moi qui serons au courant du nom des personnes. Je serai leur unique interlocuteur.

M. le Maire.- Le but n'est pas de dénoncer son voisin qui a fait je ne sais quoi. Le but est, si jamais il y a un démarchage, de prévenir tout de suite. Certains se faisaient par exemple passer pour EDF. Cela se passe parfois au niveau téléphonique, mais cela peut très bien être en physique. Dans mon quartier, il m'est arrivé de relever la plaque d'immatriculation de véhicules qui traînaient, par exemple un fourgon blanc sans rien marqué qui tournait en rond dans le quartier, parce que je considérais que ce fourgon était suspect. Il ne s'est rien passé et c'est bien, mais s'il y avait eu un vol dans le quartier, j'avais les plaques. Nous devons être vigilants à ce type de délinquance. Il ne s'agit pas de dénoncer le voisin qui a tondu la pelouse le samedi jusqu'à 18 heures 30.

Major Bressand.- Ce sont les actes qui peuvent relever du pénal et qui sont en dehors de notre vue, sachant que c'est vraiment un échange, c'est-à-dire que le référent sera aussi destinataire des informations de son niveau, que je communiquerai. Par exemple, nous avons des démarchages suspects, des actes d'incivilité. C'est quelque chose que nous aurions pu mettre en place – vous l'avez certainement tous suivi – quand une série de tags a été commise sur la Commune de Champagnole. Le dispositif de participation citoyenne est quelque chose que nous aurions pu mettre en action. Cela aurait fait des personnes en plus pour être capables de détecter ces faits de vandalisme.

M. Dussouillez.- Malgré tout, ils ont été trouvés.

Major Bressand.- Oui, nous l'avons interpellé.

M. Dussouillez.- Avec la vidéo.

M. Dussouillez.- Le référent, qui sera le Major, rencontrera régulièrement les référents pour faire des bilans, pour des conseils. Y aura-t-il une réunion publique pour présenter le dispositif ? Est-ce envisageable ?

Major Bressand.- Bien sûr. Nous pouvons tout à fait envisager une réunion publique avec les modalités. De toute façon, cela nécessitera un échange de coordonnées. Tous les modes de communication les plus adaptés selon les besoins seront utilisés : mail, téléphone, SMS, il n'y a pas de difficulté. Nous ferons des points réguliers. De toute façon, je suis disponible, donc s'il y a besoin de quoi que ce soit, d'organiser une réunion, de faire un point ou un bilan, nous le ferons bien évidemment.

M. Dussouillez.- Nous pourrions utiliser les outils de communication de la Ville pour avoir un maximum de gens, puis faire une réunion avec eux pour leur expliquer la chose. Faites-vous des entretiens individuels ?

Major Bressand.- Non, il n'y aura pas d'entretien. Il est clair que pour les volontaires, nous prendrons bien évidemment en compte la moralité. Nous y sommes tenus, parce qu'il y a des personnes qui ne sont pas forcément les bienvenues dans ce dispositif.

Nous ne voulons vraiment pas que ce soit quelque chose qui soit un fardeau, nous ne voulons pas que ce soit quelque chose de trop proactif. C'est vraiment dans le cadre de la vie courante, où nous observons tous des choses. Nous ne demandons pas aux gens de s'investir dans cette mission, c'est vraiment dans le cadre de leur vie normale, au quotidien.

M. le Maire.- Ni d'aller faire des patrouilles et de se considérer comme la police.

Mme Delacroix.- Cela marche bien dans les grandes villes, par exemple à Saint-Claude.

Major Bressand.- À Saint-Claude, ils ont même fait quelque chose d'un peu spécial, c'est-à-dire une participation citoyenne par quartier. Il y a des quartiers un peu difficiles à Saint-Claude, pour ceux qui connaissent, les Avignonnets. Ils l'ont fait et cela marche bien, il y a vraiment beaucoup d'échanges. Nous gardons bien évidemment le respect de l'anonymat de ces personnes. Il y a beaucoup d'échanges, nous apprenons beaucoup de choses par ce biais. Nous avons un bon retour.

C'est quelque chose qu'il faut faire vivre des deux côtés, c'est-à-dire des référents d'un côté, le Maire, qui est un peu l'animateur de tout cela, et nos services. Champagnole a une particularité que beaucoup de communes dans le Jura n'ont pas, c'est que cela me permet de mettre immédiatement dans la boucle tous ces éléments à la police municipale, qui peut également travailler sur les informations qui ont été glanées par les référents. C'est vraiment un échange gagnant-gagnant.

M. Dussouillez.- Si le dispositif se met en route et est actif sur la Ville, nous devons apposer des panneaux avec un logo.

Major Bressand.- Il y a plusieurs panneaux possibles.

(Un document est montré en séance.)

L'intérêt est de communiquer. Cela ressemble à Voisins Vigilants, qui a un panneau un

peu similaire. Il en existe plusieurs, certains indiquent la participation citoyenne avec la mention de la présence de la vidéoprotection, mais la Commune de Champagnole l'annonce déjà, donc ce n'est pas forcément nécessaire. C'est un plus pour garantir la sécurité sur la commune.

M. le Maire.- Je ne sais plus où j'ai vu les Voisins Vigilants.

Major Bressand.- Par exemple à Foucherans, à Villeneuve sur Pymont, ils ont le panneau Voisins Vigilants, par exemple.

M. le Maire.- Je crois que c'est Crançot. Il y en a partout dans Crançot, on ne peut pas les rater.

Mme Girod.- C'est le même principe.

Major Bressand.- Non, c'est encore autre chose, parce qu'il n'y a pas cette notion de convention avec nos services.

Mme Girod.- C'est entre voisins.

Major Bressand.- Il y a de toute façon une collaboration, mais ce n'est pas aussi formel.

M. Dussouillez.- Il y a un dispositif qui existe pour les commerçants spécifiquement, non ?

Major Bressand.- Il y a Alerte Commerçants, c'est-à-dire que lorsque nous avons vent qu'un commerce a été cambriolé, nous envoyons une alerte SMS à tous les commerçants (s'ils souhaitent être sur cette liste) pour les mettre en garde et les amener à prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les cambriolages.

M. le Maire.- Pour les commerçants, cela sert également lorsque de faux billets circulent.

Major Bressand.- Oui, par exemple. C'est ce que nous appelons le vol au rendez-moi.

M. le Maire.- Cela forme un réseau qui les informe tous. C'est encore autre chose.

M. Dussouillez.- Comme l'a dit le Major, il faut bien rappeler que le dispositif de participation citoyenne ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie nationale.

Major Bressand.- Tout à fait. C'est vraiment un plus pour nous et pour la Commune.

M. le Maire.- Quand nous voyons marqué sur certains emplacements le prix de la came... Si quelqu'un a vu qui écrivait, c'est bien de le savoir, parce que forcément, c'est vendeur.

Major Bressand.- Effectivement, il y a plusieurs endroits dans Champagnole, des lieux publics, des établissements scolaires, par exemple avec ce genre d'inscriptions apposés. Si nous avons eu la chance que quelqu'un voie...

Mme Delacroix.- Une affiche était posée à l'Oppidum, on l'avait signalé.

Major Bressand.- Tout à fait.

Mme Delacroix.- C'était assez bizarre, il y avait une affiche qui proposait de l'herbe avec tous les grammages et les prix.

Major Bressand.- Une autre a été constatée à la laverie.

Mme Benoit.- Jusqu'à quelle heure ce dispositif est-il ouvert ? Y a-t-il une durée le soir ?

Major Bressand.- C'est non-stop, mais si vous constatez un tag à 3 heures du matin, ayez pitié de moi et ne m'appellez pas.

M. Dussouillez.- Sauf s'ils sont en train de le faire.

Major Bressand.- S'ils sont en train de le faire, il n'y a pas de souci. Si c'est un acte flagrant à une heure tardive, on ne se pose pas de question et on fait le 17 ; si c'est en plein jour, vous pouvez m'appeler, il n'y a pas de souci. Il n'y a pas de limite temporaire sur le dispositif, c'est en tout temps et en tout lieu sur la Commune de Champagnole.

Les référents ne sont pas cloisonnés au quartier dans lequel ils vivent. Peu importe l'endroit de Champagnole dans lequel ils se trouvent, s'ils voient quelque chose, il n'y a pas de souci. *De facto*, ils peuvent nous donner l'information.

M. le Maire.- Posez des questions, c'est le moment.

M. Dussouillez.-S'il n'y a plus de questions, je vous précise que la Commission Sécurité Personnel et Communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 20 février 2024.

Vous disposez en PJ de la circulaire, du modèle de protocole et d'un flyer.

Nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? (*Néant*)

Major, le dispositif se met en route.

Major Bressand.- C'est parfait.

M. Dussouillez.- Il ne reste plus qu'à recruter.

Major Bressand.- N'hésitez pas. Pour ceux qui le souhaiteraient, même parmi vous, n'hésitez pas à vous manifester. Comme je vous le disais, même si c'est un chiffre un peu psychologique, je pense qu'une dizaine serait vraiment pas mal pour que cela fonctionne sur le long terme.

M. le Maire.- Major, nous vous libérons et nous vous remercions.

2. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l'organisation de ses services.

Les modifications proposées sont les suivantes :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
ÉCOLE DE MUSIQUE	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (2.75/20 ^{ème}) au 29/02/2024 en CDD	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (7.25/20 ^{ème}) au 01/03/2024 en CDD
	Assistant d'enseignement artistique (7.5/20 ^{ème}) au 29/02/2024 en CDI	Assistant d'enseignement artistique (9/20 ^{ème}) Au 01/03/2024 en CDI
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (7/20 ^{ème}) au 29/02/2024 en CDD	/
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	Adjoint technique territorial (24/35 ^{ème}) CDD jusqu'au 29/02/2024	Adjoint technique territorial (24/35 ^{ème}) CDI à compter du 01/03/2024
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (31/35 ^{ème}) Au 29/02/2024	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème} – Temps complet) A compter du 01/03/2024
CHAMPA'LOISIRS ÉCOLE MATERNELLE	Adjoint territorial d'animation (32/35 ^{ème}) CDD jusqu'au 29/02/2024	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe (32/35 ^{ème}) Stagiaire (obtention du concours) à compter du 01/03/2024
	Adjoint territorial d'animation (32/35 ^{ème}) CDD jusqu'au 14/04/2024	Adjoint territorial d'animation (32/35 ^{ème}) CDI à compter du 15/04/2024

La Commission Sécurité Personnel et Communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 20 février 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées.

Mme Martin.- En ce qui concerne l'École de Musique, il s'agit du poste de Fabienne, qui dirigeait la batterie fanfare. Ces heures ont été réparties sur les professeurs qui prendront en charge la délégation.

M. Dussouillez.- En ce qui concerne l'entretien des bâtiments, la personne qui passe en CDI arrive à la fin de ses six ans de CDD, au terme desquels nous sommes dans l'obligation de proposer un CDI ou de ne pas la renouveler, mais nous lui proposerons un CDI. La personne qui passe à temps complet faisait déjà 35/35^{ème} depuis quelque temps, donc il convient de régulariser la situation, puisque ces heures étaient rémunérées en heures complémentaires. Elle passe donc à plein temps.

En ce qui concerne la première modification sur Champa'Loisirs, cette personne sera titularisée au terme de son année de stage, comme le prévoit la politique de la Mairie depuis de nombreuses années, c'est-à-dire que dès l'obtention du concours, les personnels passent titulaires au-delà de leur année de stagiairisation.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

3. Convention avec la Communauté de Communes CNJ : Étude eau potable

M. Dussouillez.- Le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de Communes est prévu au 1^{er} janvier 2026. Au regard de la complexité de ces transferts, mais aussi des conséquences importantes sur l'organisation des services proposés aux usagers, il est indispensable de préparer et d'analyser le plus en amont possible les modalités d'organisation.

Pour l'Assainissement, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura est déjà compétente.

Pour l'Eau potable, il est conseillé de réaliser les étapes suivantes pour le bon déroulement du transfert :

- Un état des lieux de l'organisation des compétences Eau sur le territoire de la Communauté en lien avec les communes et les syndicats existants, mais aussi prenant en compte les différents modes de gestion utilisés ;
- Un état des lieux des réseaux, via notamment une actualisation des schémas : Schéma de distribution d'eau potable (descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements, zones desservies par le réseau de distribution, programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements) ;
- Une étude financière : Sur la base d'un état financier de l'exercice de la compétence par les communes ou les syndicats, elle doit permettre de déterminer les conditions financières du transfert de la compétence, ainsi que les modalités financières d'exercice après transfert.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a engagé cette prestation auprès d'un groupement de bureaux d'études.

Le Directeur des Services Techniques Municipaux assiste la Communauté de Communes sur plusieurs aspects (élaboration du cahier des charges du bureau d'étude, consultation des prestataires, conseils techniques, etc.).

À ce titre, il convient de conclure une convention entre les deux collectivités afin d'établir la mise à disposition et l'intervention de cet agent municipal sur cette opération. Un état horaire serait effectué au réel en fin d'année.

La Commission Sécurité Personnel et Communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 20 février dernier.

Vous voudrez bien approuver cette convention entre la Ville de Champagnole et la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vous vous doutez bien qu'il s'agit de notre cher Directeur Flavien. Avez-vous des questions sur cette convention que vous avez en pièce jointe ? C'est une mise à disposition, suivant les horaires, que Flavien effectuera et qui sera refacturée.

M. Tissot.- Qu'en est-il du territoire de la source de la Papeterie, ça devient quoi ?

M. le Maire.- Théoriquement, la source de la Papeterie devrait passer à la Communauté de Communes, tout du moins l'exploitation, parce que la source appartient à la Ville.

M. Tissot.- C'est pour cela que je posais la question.

M. le Maire.- On ne va pas se faire « spoiler » la source.

M. Tissot.- Est-ce que nous conservons le petit bout de territoire ?

M. le Maire.- C'est une propriété de la Ville.

M. Tissot.- On aurait pu donner...

M. le Maire.- Pourquoi ? Moi, je ne donne pas, Monsieur, je vends. La bonté a ses limites. C'est hors de questionnement. Je crois que c'est Gédéon David qui l'a achetée. De toute façon, le bureau d'études est là pour voir comment fonctionne la loi. Il y a des syndicats, c'est un peu tendu et compliqué. Ils sont là pour faire un état des lieux, ce n'est pas Flavien qui fera l'état des lieux.

Certaines communes ont laissé leur réseau d'eau potable là-bas en se disant : « *C'est la Communauté de Communes qui paiera pour le refaire* » ; d'autres se sont dit : « *On va le refaire et on aura des prêts tout neufs, c'est la Communauté de Communes qui va les reprendre* » ; d'autres, comme la Ville de Champagnole, gèrent depuis des décennies en bon père de famille et réinvestissent tous les ans. C'est à peu près 100 000 euros que nous remettons dans nos canalisations tous les ans, c'est pour cela que nous avons un réseau en bon état et qu'il n'y a pas d'emprunt. Il va donc falloir voir comment cela va s'organiser et qui payera quoi pendant combien d'années. Nous ne sommes pas les premiers à y passer, le cabinet d'études nous fera des propositions, sachant que le Vice-Président chargé de s'occuper de cela à la Communauté de Communes, c'est moi. Soyez sûrs que je ne vais pas laisser la Ville de Champagnole se faire démunir de quoi que ce soit.

M. Vuillermoz.- Le budget annexe Eau...

M. le Maire.- De la Ville ?

M. Vuillermoz.- Oui.

M. le Maire.- À terme, il va disparaître.

M. Vuillermoz.- Oui, mais tu viens de dire que jusqu'à maintenant, il n'était pas déficitaire.

M. le Maire.- Oui la redevance collectivité rapporte chaque année environ 100 000 euros, que nous réinvestissons en travaux mais je ne présage de rien pour l'instant, je ne sais pas ce que cela va donner. C'est le bureau d'études qui fera des conclusions. Nous les accepterons ou pas, il y aura des discussions. Certaines communes tiennent à leurs petites sources comme à la prunelle de leurs yeux.

Mme Filippi.- Il n'y a donc rien de fait ?

M. le Maire.- Non, mais il ne faut pas non plus croire que la Source de la Papeterie pourra alimenter France et Navarre. Nous avons pour l'instant une autorisation de plus de 7 000 m³/jour, mais en plein été, quand il fait vraiment très chaud, nous consommons 6 000 m³ avec les 60 et

quelques communes. Il y a beaucoup de fermes qui sont raccordées dessus, et en réalité, quand il fait bien chaud, une vache boit environ 150 litres d'eau.

M. Vuillermoz.- Au 1^{er} janvier 2026, si j'ai bien compris, nous serons de toute façon obligés d'y passer.

M. le Maire.- Oui, pour l'instant, la loi le prévoit ainsi. Ce n'est pas la peine d'attendre le contre-ordre. Si cela avait déjà été repoussé plusieurs fois, nous pourrions nous le dire, mais non, mettons-nous en ordre de marche. D'ailleurs, un travail est déjà en cours. Le cahier des charges pour l'appel d'offres pour le cabinet d'études avait déjà été fait par Flavien.

M. Dussouillez.- La durée prévisionnelle de cette mise à disposition est de deux ans, jusqu'en 2026. Après, nous verrons.

Vous n'avez plus de questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Attribution de subventions aux associations

Mme Bailly.- La Commission des Affaires sportives s'est réunie le 12 février 2024 afin d'étudier les dossiers de subventions aux associations.

Clubs de compétition :

Pour rappel, les associations doivent fournir un dossier complet avec des éléments financiers (bilan et budget prévisionnel, avoirs en banque), des éléments sportifs, le nombre de licenciés, le niveau pratiqué, les éducateurs diplômés, l'animation pour la Ville, etc.

En fonction des critères, les subventions proposées sont les suivantes :

	Subvention totale pour 2024
Amicale Boule Champagnolaise	300 €
Archers du Mont Rivel	880 €
Association Cycliste Champagnolaise	1 320 €
Carreau Champagnolais	477 €
Champa'Bad	1 790 €
Champagnole Handball	3 900 €
Escrime	1 032 €
Entente Jura Centre Athlétisme	4 750 €
Gym Passion	790 €
Judo Club Champagnolais	5 500 €
Tir Sportif	440 €
Twirling Club les Campanelles	404 €

Clubs de loisirs :

Il est proposé d'attribuer à ces clubs une subvention de 150 €, montant identique à l'an

dernier :

	Subvention totale pour 2024
Argonautes du Jura	150.00 €
Aïkido	150.00 €
Retraite Sportive	150.00 €
Club Rando	150.00 €
TOTAL	600.00 €

Attribution de subventions exceptionnelles :

Il s'agit de subventions aux associations pour l'organisation des manifestations suivantes :

- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation du prix de la Ville : 400 euros ;
- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation des Masters de Pétanque : 250 euros ;
- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville : 400 euros,
- Joyeuse Pétanque: dans le cadre de l'organisation du concours : 400 euros ;
- Association Cycliste Champagnolaise : Dans le cadre du Grand Prix cycliste de la Ville (qui cette année aura lieu le vendredi 7 juin 2024) : 1400 euros ;
- Gympassion : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre : 100 euros par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué ;
- Twirling Club les Campanelles : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre : 100 euros par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué ;
- Jurazimut : Pour l'organisation du raid multisports, qui aura lieu les 1er et 2 juin 2024. À noter que des animations et activités gratuites, encadrées et ouvertes à tous auront lieu le samedi après-midi : 2 000 euros ;
- Jurazimut : Pour l'école de raid : 474 euros ;
- Entente Jura Centre Athlétisme : Pour l'organisation du Marathon-Relais le dimanche 15 septembre 2024 : 500 euros ;
- Moto Club Pello Cola : Pour les travaux de rénovation effectués dans leur local : 150 euros ;
- Team LTR Supermoto : Pour la création de l'association et partenariat (champion de Bourgogne Franche-Comté et participation au Championnat de France) : 500 euros.

Le versement de ces subventions exceptionnelles sera effectué sous réserve de la tenue des manifestations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les subventions aux associations sportives selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ?

M. Vuillermoz.- Pour les prochaines, pourrions-nous avoir la subvention de l'année N-1 en face ?

Mme Bailly.- Oui, c'est vrai que nous l'avons déjà dit. Ici, cela varie très peu par rapport à l'an dernier. Il y a quelques euros en plus ou en moins, à part pour le basket, que nous verrons après.

M. Dussouillez.- Pour la Team, ils sont beaucoup ?

Mme Bailly.- Non, ils ne sont pas beaucoup pour l'instant. Il y a le fils, qui a repris la compétition l'année dernière et qui a de nouveau été champion de Franche-Comté, donc il veut défendre son titre. Le père défend toujours son titre au championnat de France Vétérans, il prévoit d'être dans les cinq, avec le podium si possible.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

M. Vuillermoz.- J'ai juste une petite remarque. J'ai vu dans la presse que certaines associations se plaignaient du chauffage.

Mme Bailly.- Oui, nous l'avons vu aussi.

M. Vuillermoz.- Comme l'a dit Arielle, nous n'allons pas verser beaucoup de subventions ni augmenter. Nous faisons profil bas, nous ne disons pas qu'il n'y a pas de chauffage.

Mme Bailly.- Quel est le rapport ?

M. le Maire.- Je ne vois pas le rapport.

M. Vuillermoz.- Par rapport à la subvention.

Mme Bailly.- Il s'agit ici d'une subvention de fonctionnement, c'est pour leurs équipes, leurs déplacements et autres. Ils ne payent pas le chauffage.

M. Vuillermoz.- Je comprends bien, mais nous mettons une salle à disposition.

Mme Bailly.- Oui, ils ont tous une salle.

M. Vuillermoz.- Oui, mais c'était Gym Passion. Je ne sais plus, j'ai lu l'article en diagonale.

M. le Maire.- Oui, c'était Gym Passion.

Mme Bailly.- Oui, c'était principalement Gym Passion.

M. Vuillermoz.- Ils ont quand même une subvention de 790 euros.

Mme Bailly.- Cela dépend de leurs adhérents et de l'encadrement qu'ils ont.

M. le Maire.- Nous n'allons pas leur supprimer la subvention parce qu'ils sont mécontents que nous ne chauffions pas suffisamment la salle.

Mme Bailly.- C'est ce que tu voulais dire ? Je n'avais pas compris.

Mme Delacroix.- Non, je pense que ce qu'il voulait dire, c'est que nous aurions pu baisser les subventions pour compenser les frais de chauffage. C'est cela ?

M. le Maire.- Augmenter le chauffage et baisser les subventions ? Non.

M. Vuillermoz.- Si on n'est pas satisfait des services de la Ville de Champagnole, on peut considérer qu'on ne va ni baisser ni augmenter la subvention.

Mme Bailly.- Nous ne faisons pas de rapport entre la subvention de fonctionnement et le chauffage dans les salles.

M. le Maire.- Je n'ai pas tout compris.

Mme Rigoulet.- Quand tu pratiques à 14 degrés, ce n'est pas non plus évident. J'étais en formation ce week-end, nous étions 100 adultes dans un grand gymnase à Aix-les-Bains et presque tout le monde a demandé s'il était possible d'augmenter le chauffage. L'organisateur a refusé en disant que c'était 14 degrés dans les gymnases, que c'était ministériel et que c'était ainsi.

M. le Maire.- Exactement.

Mme Rigoulet.- J'ai pratiqué trois jours dans une salle à 14 degrés : tu t'habilles, tu t'échauffes, tu te déshabilles, tu te rhabilles... Tu le fais, mais ce n'est pas super confort.

M. Vuillermoz.- Je suis d'accord. J'ai pratiqué du badminton quand j'étais étudiant dans la salle qui s'appelait « Le Frigo ». Il ne faisait pas toujours 14 degrés, je pense que c'était parfois négatif.

M. le Maire.- Celle-là n'est pas chauffée !

Mme Bailly.- Si tu vas au tennis, ce n'est pas chauffé non plus.

M. le Maire.- Je vais redire ce que j'avais dit dans le journal. Premièrement, 14 degrés, c'est une directive de l'État. C'est l'État qui, après avoir dit 16 degrés, a préconisé 14 degrés pour les économies d'énergie. Je ne l'ai pas inventé.

Après, on me dit qu'il y a des gamins de deux ans, mais les gamins de deux ans ne font pas de gym, ils font de la motricité à l'école. Je n'ai pas voulu polémiquer, mais quand j'entends que les gamins... Qu'est-ce qu'ils font ? C'est de la gym ou de la garderie ? Parce que pour le goûter des gosses, ils sont obligés d'aller dans le vestiaire parce qu'il fait plus chaud. Je ne comprends plus rien.

M. Dussouillez.- À une période, des radiateurs étaient en panne.

M. le Maire.- Oui, c'était à l'époque où quelques radiants étaient en panne à Galfione, mais cela a été réparé. Vous savez, quand je vais voir un match à Galfione, certains me disent : « Tu pourrais chauffer un peu plus ? » Je leur dis : « Est-ce que tu payes l'impôt à Champagnole ? » S'ils me disent non, je réponds : « Eh bien tu n'as qu'à te taire ». À ceux qui payent l'impôt à Champagnole, je demande : « Vous préférez garder votre veste ou que j'augmente l'impôt pour le chauffage ? » Je vous garantis que tous ceux qui sont là ont la même réponse : « Laisse tomber, on garde notre veste ».

C'est vrai que les Fédérations disent – c'est facile à dire, d'être conseiller non payeur – que pour pratiquer leur sport, il faut tant de degrés. Eh bien, allez payer le chauffage. C'est facile à dire. Fin de la discussion sur ce sujet, parce que nous n'allons pas passer la nuit là-dessus, je vais choper chaud.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

5. Conventions d'objectifs et de moyens

Mme Bailly.- Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques, toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse la somme de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions de versement et d'utilisation de la subvention attribuée.

Le Conseil municipal s'est déjà prononcé ces dernières années à ce sujet, afin que des conventions d'objectifs et de moyens puissent être conclues avec les deux associations concernées, c'est-à-dire Champagnole Rugby et le Football Club de Champagnole. Ces conventions sont arrivées à terme et doivent être renouvelées. Par ailleurs, le club de basket doit faire également d'une convention de ce type, la subvention dépassant à présent le seuil réglementaire.

Les membres de la Commission des Affaires sportives se sont réunis le 12 février 2024 pour étudier les dossiers, et ont émis un avis favorable à ces conventions avec les objectifs suivants :

- Respect des installations, locaux et matériels mis à disposition, + engagements écoresponsables ;
- Mise en place d'une charte de bonne conduite et respect de celle-ci ;
- Promouvoir l'image de la Ville de Champagnole ;
- Obtenir et/ou maintenir les labels délivrés par les Fédérations sportives ;
- Favoriser la pratique des activités en milieu scolaire sous réserve que ces interventions ne soient pas imputables à l'Éducation Nationale ;
- Promouvoir / encourager la formation d'éducateurs, arbitres, dirigeants ;
- Implication dans la vie de la Cité : Participation aux manifestations de promotion du tissu associatif sportif organisées par la Ville.

Les montants annuels de subventions de fonctionnement sont les suivants :

- Champagnole Rugby : 30 500 € ;
- Football Club de Champagnole : 38 000 € ;
- Champagnole Jura Basket : 27 500 €.

Les modalités de versement des subventions s'effectueront de la manière suivante :

- 75 % à la signature de la convention ou au 15 janvier en cas de reconduction ;
- Le solde au 15 juin après vérification de la réalisation totale ou partielle des objectifs annoncés.

Les conventions sont établies pour l'année 2024 et renouvelables deux fois, soit jusqu'en 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions aux clubs de rugby, de football et de basket selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes, ainsi que les

éventuelles reconductions ultérieures dans la mesure où les clauses sont inchangées.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote.

M. le Maire.- Moi, je ne participe pas, puisque mon fils est Président du Basket.

Mme Delacroix.- Je ne prends pas part au vote.
David, tu ne fais pas partie du Bureau du Foot, toi ?

M. Dussouillez.- Oui, oui, je suis au Comité Directeur.

M. Binda.- Je ne prends pas part au vote.

M. Laithier.- Tous ceux qui ont un intérêt dans une association ne participent pas au vote, donc le Maire, le Premier Adjoint, Véronique Delacroix, Pierre Binda. Nous sommes d'accord ?

Mme Bailly.- Nous sommes d'accord.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

6. Tour de France Femmes : Contrat avec Amaury Sport Organisation

Mme Bailly.- La société ASO, organisatrice du Tour de France, a conçu et décliné depuis 2022 une course cycliste à étapes sur route, ouverte aux femmes, qu'elle a dénommée Tour de France Femmes avec Zwift.

Le parcours du Tour 2024 a été dévoilé à Paris le 25 octobre dernier. L'épreuve aura lieu du 12 août (donc au lendemain des Jeux Olympiques) au 18 août. Elle se déroulera en huit étapes, de Rotterdam à l'Alpe d'Huez. La 7ème étape, d'une longueur de 167 kilomètres, partira de Champagnole le samedi 17 août 2024 pour s'achever au Grand Bornand.

Après le Tour du Jura, le Tour de l'Avenir (départs en 2011, 2013, 2015, 2021), le Tour de France (quatre passages en 2016, 2017, 2022, 2023 et une arrivée d'étape en 2020), c'est un nouvel événement cycliste d'ampleur internationale qu'accueillera la Ville de Champagnole.

La société ASO (Amaury Sport Organisation) a l'exclusivité de l'organisation et de la promotion du Tour de France. En sa qualité de titulaire exclusif de tous les droits d'exploitation du Tour de France, ASO développe des relations de partenariat avec les collectivités d'accueil de l'épreuve.

À cet effet, une convention doit être établie entre la société Amaury Sport Organisation (ASO) et la Ville de Champagnole.

Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les collectivités hôtes accueilleront le Tour de France, les conditions dans lesquelles ces collectivités se voient concéder par ASO, l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires, ainsi que les obligations mises à la charge de chacune des Parties en termes d'organisation, de logistique, de communication. La collectivité hôte devra en outre respecter les engagements écoresponsables liés aux grands

événements sportifs.

Ce contrat précise également les conditions financières de participation à l'évènement, d'un montant total de 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC à la charge de la Ville.

Des cofinancements extérieurs (subventions) ont été sollicités auprès du Département du Jura et de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

Les membres de la Commission Affaires sportives ont émis un avis favorable lors de leur réunion du 12 février 2024.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe d'accueillir le Tour de France Femmes avec Zwift 2024 à Champagnole, de tout mettre en œuvre sur un plan administratif et technique dans le cadre des accords passés avec les organisateurs, pour accueillir dans les meilleures conditions la manifestation.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer le contrat avec la société Amaury Sport Organisation et tous documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

M. Laithier.- Je diffuse quelques éléments complémentaires.

(Une vidéo est projetée en séance.)

M. Laithier.- Vous avez vu l'appellation, qui est l'appellation officielle que vous verrez toujours, qui est Tour de France Femmes avec Zwift. Ce n'est donc pas « Tour de France Féminin », mais « Tour de France Femmes ». Zwift est le partenaire majeur qui finance l'évènement et qui permet qu'il ait lieu. C'est pour cela qu'ASO demande que cette appellation soit utilisée autant que possible. Nous n'y sommes pas obligés entre nous ce soir, mais dans toutes nos communications officielles, ce sera le cas.

Je vais vous montrer la cartographie générale, ainsi que la cartographie de l'étape et le profil de l'étape, étape dite non pas de montagne, mais accidentée. Elle ne va jamais très haut en altitude.

(Un document est montré en séance.)

Nous avons déjà eu des réunions de préparation et de communication, nous avons également eu une visioconférence sur la responsabilité sociétale (engagements écoresponsables). Nous nous sommes réunis mardi avec les interlocuteurs sur le terrain à 14 heures et en Mairie à 16 heures avec les autorités (Préfecture, etc.). Nous aurons une autre générale en Préfecture le 26 mars.

Le Tour a été relancé en 2022. Il a existé par le passé, mais a été arrêté pendant un certain nombre d'années. C'est désormais reparti. En termes d'audience, cela marche pas mal avec France TV – il y a une couverture dans quasiment tous les pays du monde – avec environ deux millions de téléspectateurs par retransmission en direct.

Des opérations annexes auront lieu avant le Tour et auxquelles toutes les collectivités hôtes sont incitées à participer, comme la Dictée du Tour. La date nationale est le vendredi 22 mars, mais ce sera pour nous la veille, le jeudi 21 mars au matin. Les CM1 et les CM2 de la Ville participeront, ceux de Jeanne d'Arc et d'Hubert Reeves, mais il n'y aura pas Ferry, qui a une sortie scolaire qu'ils ne peuvent pas déplacer. Sept élèves (comme les sept participants d'une équipe cycliste) issus de cette Dictée seront ensuite invités VIP le jour du départ à participer, à

intégrer les coulisses, à monter sur le podium, etc.

M. Laithier.- Le J-100 chez nous sera le week-end de l'Ascension. Il sera normalement organisé le samedi 11 mai en fin de matinée, quand il y a du monde en ville avec le marché.

M. Laithier.- Ce sera très simple, il n'y aura pas d'animations particulières, mais il y aura le lancement du compte à rebours.

La Fête du Tour, à laquelle nous participerons, aura lieu le samedi 25 mai.

M. Laithier.- Le programme n'est pas encore établi.

Le Tour s'engage dans plusieurs dispositifs pour promouvoir le vélo. Les engagements écoresponsables sont très importants pour ASO, comme pour tous les grands événements. Aujourd'hui, dans un cahier des charges d'un événement comme le Tour de France, la partie engagements écoresponsables est plus importante que la partie cahier des charges technique.

Au titre de l'Avenir à Vélo, nous allons recevoir prochainement 20 draisiennes offertes par ASO, destinées aux écoles maternelles. Nous en avons racheté l'année dernière, mais c'est toujours un plus.

M. le Maire.- Nous en avons toujours besoin.

M. Laithier.- C'est une bonne chose. Nous avons eu une visioconférence il y a quelque temps sur l'écoresponsabilité.

Pour chaque thème, il est demandé que la Collectivité participe, assure et relaye la communication sur ces thèmes. Nous nous engageons à promouvoir les mobilités durables le jour du Tour, le tri des déchets, etc.

Au moment du départ, il y aura un compte à rebours deux heures avant, entre la caravane, différents événements, présentation, etc., jusqu'au moment de la ligne d'arrivée. La caravane sera stationnée vers la voie ferrée.

Il y aura une fan zone, sur laquelle je vous donnerai des éléments complémentaires juste après. Ce qui est intéressant avec cette fan zone ASO, c'est qu'elle sera totalement gratuite, accessible à tout public et toute la journée, avec des animations. Nous pourrions en ajouter.

Le parking des équipes sera sur le parking le Crassier, avec tous les bus. Il y aura un espace VIP, des invités en course, la Ville de départ avec les élus et le drapeau. En ce qui nous concerne, le kilomètre zéro sera route de Syam, une fois sortis de la Ville.

Je vous parlais tout à l'heure du J-100, du compte à rebours. Un visuel sera affiché sur le balcon.

En ce qui concerne la fan zone, elle sera ouverte au grand public toute la journée de 10 heures à 17 heures. Même si le Tour part avant la fin de matinée, ce sera toute la journée, avec un écran géant et des animations autour du vélo gratuites et accessibles à tous. Nous pourrions en rajouter – nous aurons une réunion spécifique sur ce sujet prochainement.

En termes d'horaires, la caravane part à 8 heures 50 et les coureurs à 10 heures 50.

Tout le dispositif de départ a lieu sur le secteur Oppidum, esplanade Charroppin, rue de

l'Égalité, avec tous les parkings adjacents jusqu'à la voie ferrée, le Crassier. Cela sera revu en détail sur place mardi en début d'après-midi. Il y a évidemment toute une partie technique que Flavien va suivre, comme nous l'avons fait en 2020.

Elles vont traverser en départ fictif, donc en défilé, le passage sur le rond-point de l'Archaos, rue Baronne Delort, la Grande rue, l'avenue Jaurès, et elles sortent par la route de Syam – elles n'attrapent pas tout de suite la RN 5 – la Billaude et retour à la RN 5 de la Billaude à Saint-Laurent, et ensuite Saint-Claude.

M. le Maire.- Elles n'auront même pas le temps de s'échauffer avant de monter la côte de la Billaude.

M. Laithier.- Elles arrivent à 16 heures.

M. le Maire.- Cinq heures de vélo !

M. Laithier.- Voilà pour les éléments complémentaires.

M. Laithier.- Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Vous souvenez-vous du prix lorsque les hommes étaient arrivés ? C'était 120 000 euros H.T. Pour le Tour Féminin avec Zwift, c'est 35 000 euros H.T.

Mme Bailly.- Il y a moins d'équipes.

M. Dussouillez.- Il y a moins de bobs distribués.

Mme Douard.- La caravane est-elle la même ?

M. Dussouillez.- Oui, elle est importante.

Mme Bailly.- Elle n'est pas aussi grosse, mais elle est quand même importante.

M. le Maire.- Une caravane de 60, 70 véhicules, alors que la caravane du Tour de France Hommes, c'est 150. Le Tour de France Femmes est donc en train de prendre de l'essor. Par contre, contrairement au Tour de France masculin, nous n'aurons pas une vue de Champagnole en direct : le départ est à 10 heures 50, mais l'antenne est prise vers 14 heures. Ainsi, ils ne vont pas nous couper avec la pub, nous n'aurons pas droit à la coupure pub, puisque nous ne serons pas en direct. Par contre, il y a une petite rétrospective qui montre le départ.

Nous en avons parlé il y a deux ans, mais je savais qu'ils ne venaient pas ici. Cette année, je savais qu'ils viendraient sur l'est de la France, donc j'avais fait un courrier pour candidater, que nous n'avons pas oublié de rappeler à Christian Prudhomme, croisé le jour du Tour de France l'an dernier. Je ne vous raconte pas comment cela se prépare, vous le savez.

C'est très bien, je suis très content d'avoir le Tour de France Femmes avec Zwift.

M. Laithier.- Une entreprise jurassienne, qui sera sur la caravane, est dans les nouveaux partenaires du Tour. Il s'agit de la Vache Qui Rit.

M. le Maire.- Ils remplacent Cochonou ? Nous saurons peut-être pourquoi la Vache Qui Rit rit ! Cela va donc être une super épreuve en plein milieu du mois d'août.

Ce jour-là était l'occasion de faire un samedi au parc. Ils vont avoir un écran géant accessible à tout le monde, donc nous nous sommes demandés si cela valait le coup ou pas. Par contre, si jamais il fait vraiment chaud, sur le parvis de l'Oppidum, ça plombe, par rapport au parc de Belle Frise.

Mme Douard.- Oui, mais c'est le matin.

Mme Bailly.- Jusqu'à 17 heures.

M. le Maire.- Oui, mais ils restent tout l'après-midi et ils diffusent sur l'écran géant. Nous verrons tout cela, ce n'est pas encore statué.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Mme Bailly.- Pour cette convention, y a-t-il des votes contre, des absentions ? Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

7. Rénovation de la Cité Javel : Présentation de l'APD, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et demandes de subventions

M. le Maire.- Nous allons vous présenter l'avant-projet définitif et ceux qui vont occuper ce bel établissement une fois qu'il sera rénové.

Présentation de l'avant-projet

Le bâtiment de la Cité Javel est constitué d'une partie de l'ancien lycée Jules Javel. C'est un bâtiment stratégique situé en plein centre de la Ville (à proximité immédiate de la Mairie). La Cité Javel abrite des bureaux utilisés par de nombreuses structures (DAC, Inspection académique, organisme de formation, salle du CCAS, CSAPA, etc.) au rez-de-chaussée et au premier étage.

L'audit énergétique réalisé en 2018 a fait apparaître la nécessité de réhabiliter ce bâtiment. Je vous rappelle que les fenêtres sont en bois, en simple vitrage. Je ne sais pas de quelles années elles sont, peut-être des années 30, 40 ou 50. Il n'y a pas d'isolation à l'intérieur, mais ce sont des murs épais.

Mme Girod.- Le bâtiment n'est-il pas classé ?

M. le Maire.- Non, celui-là n'est pas classé. Il est dans le périmètre classé, mais il n'est pas classé. Nous n'avons eu aucun souci avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Outre les besoins en termes de rénovation énergétique, il a été constaté que la Cité Javel n'est pas exploitée totalement et le projet aura pour objectif d'optimiser l'occupation de ce bâtiment.

La volonté est de proposer une rénovation globale de la Cité Javel afin de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour répondre aux besoins en centre-ville, de rendre accessible le bâtiment aux personnes à mobilité réduite (construction d'un ascenseur) et de réaliser la mise aux normes incendie et électrique.

Le cabinet De Bagatelle Architecture a réalisé l'Avant-Projet Définitif ; les plans seront présentés en séance.

Le montant des travaux du projet présenté en phase APD s'élève à 1 167 800,00 € HT.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre a été précédemment attribué à l'entreprise De Bagatelle Architecture pour un montant de 54 000 € HT. Conformément à la réglementation, un avenant au contrat doit être établi au stade APD afin de valider le nouveau montant prévisionnel des travaux et adapter le montant des études.

Le montant est défini en pourcentage. Une fois que l'APD est fait, nous connaissons vraiment le coût que nous aurons. Comme ils ont travaillé sur un pourcentage, nous ne changeons pas le pourcentage, mais cela change la somme.

L'augmentation du coût des travaux entraîne donc une augmentation du coût du marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève dorénavant à 81 000 € HT.

Demandes de subventions

Par délibération en date du 13 avril 2023, le Conseil municipal a validé les demandes de subvention auprès de l'État pour le projet de rénovation de la Cité Javel. Il convient d'actualiser le plan de financement du projet et les demandes de subventions. Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Jura pour ce projet en complément de la subvention sollicitée auprès de l'État dans le cadre du Fonds Vert (ou de la DETR).

Les subventions ne sont pas accordées, mais nous pouvons toutefois penser que nous en aurons.

Le plan de financement prévisionnel pour le projet est donc présenté comme suit :

<u>Financier</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>
État - Fonds Vert (ou DETR)	583 900,00 €	50 %
Département	350 340,00 €	30 %
Autofinancement Ville de Champagnole	233 560,00 €	20 %
TOTAL	1 167 800,00 €	100 %

Nous demandons 50 % pour le Fonds Vert, mais je pense que nous serons plutôt autour de 40 %. Pour l'autofinancement de la Ville, il nous restera davantage, il ne faut pas se voiler la face. Si nous avons des subventions de l'ordre de 60 % à 70 %, ce serait bien, mais tant qu'à faire, nous demandons 80 %, qui est le maximum admissible de subventions. 40 % et 20 %, ce n'est pas utopique, mais tant qu'à faire, nous demandons 50 et 30 %, nous verrons bien.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le nouveau coût des travaux ainsi que l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, d'approuver le plan de financement prévisionnel (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration), d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental et de l'État, et autoriser le Maire à signer toutes les pièces

nécessaires.

Pour valider le plan de financement, qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Nous allons maintenant vous présenter les plans niveau par niveau.

(Un document est montré en séance.)

Au rez-de-chaussée, vous avez actuellement la salle Dolto, où le Conseil des Enfants s'est réuni dernièrement, et la salle communale (le CCAS), où les dames font de la couture, etc. Cette salle restera communale, nous la maintenons. Il y a une cloison amovible.

Le DAC va s'installer... Le DAC, cela signifie quoi ? Ghislaine !

Mme Benoit.- Dispositif d'Accompagnement et de Coordination.

M. le Maire.- C'est lié au travail de coordination médicale. Il y a énormément d'activités qui sont liées au pôle social.

Il y a également une salle commune pour que tout le monde déjeune. Dans le hall d'entrée, vous pouvez noter la présence d'un ascenseur.

Au premier étage, l'organisme de formation Onlineformapro, ce sont ceux qui sont actuellement au rez-de-chaussée et qui vont monter au-dessus. Avec Flavien, nous avons rencontré tous les futurs occupants, nous avons fait des rendez-vous avec tout le monde et tout le monde est bien au courant de la surface qui sera mise à leur disposition, moyennant finances. Tout le monde est bien au courant, ils sont d'accord.

Vous connaissez tous le CSAPA, ce sont eux qui s'occupent des addictions. Trois personnes y travaillent. Ils ont vraiment besoin d'indépendance, parce que ce qui s'y dit est secret.

Il y a une petite salle de pause au milieu, vers l'ascenseur.

L'Abrapa vient depuis la route de Crotenay, puisque leurs bureaux sont à Archaos. Ils ont souhaité venir, je n'y vois pas d'inconvénients. À côté de l'Abrapa, ce sont les toilettes. La partie où s'installera l'Abrapa, comme on disait jadis, c'était l'appartement du proviseur.

Mme Girod.- N'y avait-il pas un appartement ?

M. le Maire.- Si, là où sera l'Abrapa. C'était l'appartement de Monsieur Bapicot et il avait son bureau à côté. Quand tu étais convoqué dans le bureau, ce n'était pas bon !

M. Laithier.- Aujourd'hui, c'est l'Inspection de l'Académie.

M. le Maire.- Passons à l'étage supérieur, avec justement l'Inspection d'Académie, qui change d'étage et qui va monter à l'étage du dessus.

Mme Girod.- Il déménage, par contre.

M. le Maire.- Ils déménagent d'un étage.

Mme Girod.- Oui, mais l'inspecteur y habitait ?

M. le Maire.- Non, c'était des bureaux. Disons qu'ils avaient largement trop. Ils avaient pris l'appartement, donc c'était immense.

Il y a aussi l'UDAF (Union Départementale des Affaires Familiales), qui est actuellement avec le DAC dans l'ancienne école en face, vers l'École de Musique, entre le GEM et l'École des Aides-Soignantes. Ils repassent donc en face. C'était provisoire, ils s'étaient mis là. Il y a l'ASEAJ, mais je ne sais plus ce que cela veut dire.

Mme David-Rousseau.- Association de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Jura, la protection de l'enfance.

M. le Maire.- C'est nouveau. Ils n'y étaient pas avant. Tout est quasiment lié au social mis à part l'Inspection de l'Éducation Nationale.

M. Dussouillez.- Ils ne sont pas à la Maison des Solidarités ?

Mme David-Rousseau.- Non, c'est une association du Conseil départemental, mais cela fait partie des PDS (Permanence des Soins).

M. le Maire.- Nous n'utiliserons pas les combles, parce que le plafond des salles du deuxième étage correspond à la corniche, donc les combles, c'est vraiment le toit. C'était des dortoirs jusqu'en 1993, 1994.

Nous n'allons donc pas réhabiliter, nous allons mettre une couche d'isolant sur le plancher et on n'en parle plus, on ferme cet étage. Il pourra être ouvert dans l'avenir. Vous regarderez le toit, ce sont des espèces de lucarnes. Au deuxième étage, c'était également des dortoirs.

Vous avez une estimation des travaux par lot : désamiantage, même s'il n'y en a pas énormément ; démolition, maçonnerie... Le plus gros lot, c'est la maçonnerie, la démolition (143 000 euros), parce qu'il y a quand même pas mal de choses à casser (cloisons, etc.). Il y a la cage d'ascenseur à faire, donc il faut casser les dalles.

Les menuiseries extérieures en aluminium sont une exigence de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, nous n'allons pas nous battre pour cela, 192 000 euros, c'est quasiment le plus gros lot, avec le chauffage, ventilation et plomberie (215 000 euros), électricité, ascenseur. Quand on dit qu'il faut mettre un ascenseur dans un bâtiment, on nous répond : « *Non, on ne veut pas, c'est cher* ». Quand on demande combien, les gens répondent : « *Je ne sais pas* ». C'est comme la note d'eau et la note des poubelles. Les gens disent que c'est cher, mais quand on leur demande combien ils payent, ils ne le savent pas. Pour l'ascenseur, c'est pareil, ils disent que c'est cher, mais ils ne savent pas combien cela coûte. Cela coûte 35 000 euros, sans compter que la maçonnerie de l'ascenseur est dans le lot maçonnerie, donc cela devrait être aux alentours du double, dans les 70 000 ou 80 000 euros maximum pour desservir tous ces étages.

L'estimation globale de De Bagatelle a donc été faite pour 1 167 800 euros.

Avez-vous des questions ?

Ce bâtiment est chauffé au gaz. Nous allons l'isoler par l'intérieur. C'est un bâtiment en pierre, donc nous n'allons pas l'isoler par l'extérieur.

M. Laithier.- Gardons-nous les cheminées ?

M. le Maire.- Oui, nous les gardons. Le toit n'est pas percé. Le côté qui donne sur la Mairie a été refait à neuf quand nous avons coupé le bâtiment. Le toit est bon, mais il faudra peut-être le refaire dans quelques décennies. Nous n'allons pas tout faire, laissons un peu de travail pour les générations à venir.

M. Laithier.- L'ascenseur arrive au deuxième étage. La partie technique déborde dans les combles, qui ne sont pas accessibles.

M. le Maire.- Sachant qu'on pourra quand même y aller, parce qu'un escalier va jusque dans les combles, dans les anciens dortoirs.

Vous pouvez noter que la cave n'est que sur une partie du bâtiment.

Mme Girod.- Quand est-ce que les travaux vont-ils commencer ?

M. le Maire.- Nous allons en parler, comme lorsque nous en avons parlé lors du vote du budget, c'est-à-dire que nous avons des dossiers de demandes de subventions pour la Halle qui doivent être mis en ligne avant le 31 mars sur le site de la DETR. Nous demandons une subvention pour la Halle, et si celle-ci est accordée, ce que j'espère...

Nous avons donc des demandes de subventions en route pour la Halle. Si par malheur nous n'avons pas de subvention pour la Halle, qui va coûter plus d'un million, ce serait le projet prioritaire de l'année. Comme j'ai bon espoir que nous serons subventionnés, nous pourrions démarrer ce projet – nous allons d'ailleurs lancer les appels d'offres dès maintenant – courant 2024.

Nous avons aussi des demandes de subventions, comme nous en avons voté tout à l'heure. J'ai bon espoir que nous aurons des pourcentages intéressants de subventions pour ce dossier, qui est tout à fait en rapport avec ce que souhaite l'État sur ce que nous devons faire sur nos bâtiments publics. Nous avons demandé de la DETR et nous avons demandé à d'autres organismes pour la Halle, mais là, nous demandons sur le Fonds Vert. Néanmoins, j'ai entendu à la télévision que l'État mettrait 400 millions de moins de Fonds Vert que prévu au niveau national. J'espère que nous ne serons pas touchés par cette baisse.

Si tout va bien, si les subventions escomptées tombent comme il se doit, nous allons commencer cette année. Il s'agit d'un chantier qui va se réaliser sur deux ans, parce qu'il y a largement un an de travaux, il ne faut pas rêver. Il faudra donc organiser la vie dans ce bâtiment, c'est-à-dire commencer par un étage, qui devra être vide, puis remplir cet étage. Je ne sais pas par lequel il faut commencer, mais il est sûr qu'il faut faire l'ascenseur d'un coup. Il faudra donc déplacer les gens sur un étage, puis faire l'autre. Ce sera peut-être l'étage où ils seront définitivement, mais il faudra peut-être les remonter, laisser ceux qui sont actuellement dans l'ancien bâtiment au maximum ou pas.

Il y a toute une organisation qui se fera pendant un an. Le financement de la Ville sera donc sur deux années, 2024 et 2025. Si nous sommes suffisamment subventionnés sur la Halle, ce sur quoi je compte bien, nous pourrions attaquer ce bâtiment. J'espère bien que nous serons également subventionnés, mais nous ne pouvons pas deviner à l'avance.

Nous allons également demander une subvention à la Région pour la Halle dans le cadre du « bois local ».

Ce sera donc plutôt sur deux ans. Nous serons début mars demain, donc le temps de faire

les appels d'offres, d'intégrer un an de travaux, ce sera sur deux exercices budgétaires.

M. Vuillermoz.- J'ai vu qu'il y avait Abrapa et l'UDAF. Nous sommes d'accord qu'ils ont des véhicules ? Seront-ils autorisés à stationner sur la place ou à l'extérieur, Place Camille Prost ?

M. le Maire.- C'est Abrapa qui a des véhicules.

M. Vuillermoz.- L'UDAF aussi.

M. le Maire.- Ils sont déjà là, l'UDAF.

Mme David-Rousseau.- Ce sont des gens qui sont à l'extérieur. Il y a peu de bureaux. L'UDAF, ils sont déjà là.

Mme Benoit.- L'UDAF, ils sont déjà là, ils se stationnent déjà.

M. Cuevas.- Ils sont là de bonne heure le matin ou à 13H, ils viennent pour prendre les plannings, ils ne sont pas là la journée.

M. le Maire.- Oui, ils sont dans le bâtiment d'à côté. J'ai effectivement noté que l'Abrapa avait pas mal de voitures. Nous n'en avons pas encore discuté avec eux, mais nous allons voir.

M. Cuevas.- Au rez-de-chaussée, tu as présenté une salle de pause commune, mais je vois qu'il y en a une spéciale pour Onlineformapro. Est-ce un choix de leur part de ne pas se mélanger ou pas ?

M. le Maire.- C'est une petite salle pour le café, parce qu'ils ont énormément de stagiaires qui viennent. Elle fait 13 m², ce n'est pas là qu'ils mangent. La salle de réfectoire est en bas. Nous avons ce petit bout qui reste du fait de la cage d'ascenseur. Nous ne pouvions y faire que des archives ou une salle de pause.

Mme Girod.- Ils pourront aller manger à l'Oppidum, non ?

M. le Maire.- Ils mangent où ils veulent.

M. Dussouillez.- Il y a aussi les restaurants.

Mme Rigoulet.- J'ai une question sur la mise à disposition moyennant finance des locaux, sur le mobilier dans le projet. Il est marqué « hors mobilier », donc ce sont les différentes entreprises qui amènent leur mobilier ?

M. le Maire.- Pour la plupart, ce sont des gens qui sont déjà tous installés, soit dans ce bâtiment, soit dans le bâtiment à côté. Ils ont des bureaux, ils amènent leurs bureaux.

Mme Rigoulet.- Il n'y a donc que la salle commune que nous allons équiper ?

M. le Maire.- Je ne sais pas. Oui, la salle Dolto, nous allons l'équiper, c'est sûr ; l'autre salle, c'est sûr, parce que cela reste communal ; l'autre salle commune, nous ne nous sommes même pas posé la question.

Mme Rigoulet.- Cela va être tout neuf, donc il faudra changer le mobilier.

M. le Maire.- Franchement, l'équipement de la salle commune, je ne m'étais même pas posé la question. Nous verrons bien dans un an et demi.

Mme Benoit.- En ce qui concerne l'ascenseur, y a-t-il possibilité de le faire aller jusqu'en dessous, au niveau de la chaufferie ?

M. Dussouillez.- Apparemment, il ne va pas à la cave.

Mme Benoit.- Il y a un sous-sol par rapport au bâtiment.

M. le Maire.- Oui, il y a un sous-sol, mais est-il en dessous de l'ascenseur ? Non nous ne pouvons que le mettre là.

M. Bonjour.- Combien d'économies allons-nous pouvoir faire ? Enfin un ordre d'idées !

M. le Maire.- Peut-être 50 %, parce que c'est une passoire. Il y a des gens qui travaillent dedans et qui amènent et branchent des radiateurs électriques parce qu'ils ont froid, donc nous avons des notes d'électricité... Il faut aussi se mettre comme il faut, c'est-à-dire qu'il ne faut pas se mettre à côté d'une fenêtre, parce que tu as une sensation de froid de quelques degrés qui t'arrive.

Les économies, ce sera peut-être 50 %. Ce bâtiment est chauffé au gaz, mais il était au fioul il n'y a pas si longtemps encore.

M. Tissot.- Combien de mètres carrés seront occupés ? 600 m², c'est cela ?

M. le Maire.- 194 et 656, donc très exactement 850 m² sur trois niveaux. Il y aura 68 personnes qui vont travailler dans ce bâtiment, 68 emplois.

S'il n'y a plus de questions, nous passons au vote. Pour le plan de financement et tout ce que nous vous avons présenté, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci bien.

8. Marché et travaux : aménagement de la rue Leclerc

M. le Maire.- Il est prévu de réaliser au printemps les travaux d'aménagement de la rue Leclerc, dans le prolongement de la rue Foch. En effet, cette rue située en centre-ville nécessite une réhabilitation concernant l'aménagement de la voirie, des trottoirs et stationnements.

Les travaux sont décomposés en deux lots : lot 1 Réseau estimé à 78 515 € HT et lot 2 Voirie estimé à 224 590 € HT.

Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée ; les offres ont été remises et une analyse détaillée a eu lieu.

Pour le lot 1 réseau, les trois offres reçues dépassent largement l'estimation et le budget alloué à cette opération, il est donc proposé de classer sans suite les offres du lot 1, les travaux liés à ce lot ne seront donc pas réalisés.

Pour le lot 2, après analyse des offres, l'entreprise EIFFAGE Route avec sa solution variante a été retenue pour un montant de 220 565 € HT.

Les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement général, article 215-1.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces travaux et autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes pièces nécessaires.

Le lot 2 part du haut de l'aménagement que nous avons fait en 2006, la route qui remonte vers le chalet pour rentrer sur le parking. Cela partait d'une bonne intention, nous voulions faire remonter un canal depuis la Londaine pour sortir toute l'eau pluviale. Comme vous avez pu le constater, nous faisons d'énormes travaux dans Champagnole vers la rue Léon Blum et Jean Jaurès, donc c'est pour mettre un séparatif et sortir les eaux claires. Là, nous avons toutes les eaux qui viennent de tous les bâtiments du coin, aussi bien du bâtiment du couvent, de l'ancienne clinique, de l'église, de l'ancienne école et du Javel. Tout va en direction de la Londaine et à la station d'épuration. C'était l'occasion de l'enlever. Par contre, cela représente 178 000 euros.

Nous avons fait la consultation des entreprises et c'est Eiffage qui a été le mieux-disant, à 220 565 euros, ce qui est très proche de notre estimation, mais aussi du moins-disant. Ils ont prévu de mettre deux tuyaux de 35 centimètres sous chaque bordure afin de récupérer les eaux de la route et faciliter la récupération des eaux.

L'estimation était initialement de 178 000 euros. Nous pourrions le faire dans un second temps, voir comment nous traitons cela avec la Communauté de Communes, parce qu'il s'agit d'enlever des eaux parasites de la station d'épuration. Je compte donc solliciter la Communauté de Communes sur le sujet.

Actuellement, nous avons un unitaire de 600. Nous n'allons pas changer la situation, tout vient déjà dedans. Par contre, nous allons commencer à séparer nos eaux de pluie sur toute la partie haute de cette rue, autant que faire se peut. Quand nous arriverons au bout du parking actuel, nous mettrons tout dans l'unitaire. Nous ne mettrons pas davantage d'eau qu'avant. Plus tard, nous pourrions séparer à nouveau, parce que 170 000 euros, franchement...

Il faut attaquer cela pendant les vacances de Printemps, parce qu'il faut barrer la route. Nous ne pouvons pas discuter et voter avec la Communauté de Communes, c'est trop juste. Nous le ferons donc ultérieurement, mais cela ne change rien pour l'instant. Par contre, nous aurons préparé toute la partie haute.

Avons-nous un plan de cette opération ?

(Un document est montré en séance.)

Vous voyez le parking où nous ferons la Halle. Nous n'allons pas anticiper dessus. Nous allons travailler sur la partie haute et la partie basse, nous traiterons le pluvial plus tard. Nous allons récupérer le maximum de chéneaux afin de sortir tout cela plus tard.

Il ne s'agit donc pas de réinventer quelque chose qui fonctionne pas mal dans la rue Leclerc. Les trottoirs restent larges, il y a des avancées pour les passages piétons, afin qu'ils traversent en sécurité. Ceux qui sont résidents pourront continuer à rentrer chez eux.

Voici donc le plan des travaux, qui auront lieu pendant les vacances de Pâques.

Vous avez le profil en travers type la voirie, avec une pente de 2 %. Nous aurons une largeur de voirie qui n'est pas indiquée... Variable ? Ne vous inquiétez pas, pour passer une voiture, il n'y a pas besoin d'avoir une largeur excessive.

Comme je vous le dis, nous n'allons rien réinventer, cela va ressembler à ce qui est actuellement, avec stationnement des deux côtés. Vous savez que ça stationne à cheval sur le trottoir n'importe comment, donc là, ce sera réglé : il y aura un stationnement réglementaire avec bordure des deux côtés et un caniveau CC1, c'est-à-dire 40 centimètres, pour recueillir l'eau entre la couche de roulement pour les voitures et les stationnements. Il y a une bordure T2 pour séparer les deux trottoirs, avec 12 à 14 centimètres de vue.

Y a-t-il des questions ?

M. Dussouillez.- Quelle est la durée des travaux ?

M. le Maire.- Durée des travaux, votre honneur ?

M. Delfau.- Cinq semaines.

M. Dussouillez - La route sera-t-elle complètement fermée ?

M. le Maire.- Oui, nous sommes obligés de fermer pendant les vacances scolaires.

D'autres entreprises avaient prévu de faire un seul gros tuyau au milieu de la route, mais nous avons jugé plus intéressante la proposition d'Eiffage avec un tuyau pour récupérer les eaux parasites, les eaux « propres ». Un de chaque côté, cela évite de traverser les routes de partout. Là, on ne traverse que les trottoirs.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci bien.

9. Achat d'une balayeuse

M. le Maire.- Afin d'entretenir la voirie communale, les agents techniques de la Collectivité utilisent notamment une balayeuse de voirie. Aujourd'hui, il convient de procéder au renouvellement de la balayeuse de voirie Mathieu Grand Azura de 2016 par un véhicule plus fiable.

Aussi, il est proposé d'acquérir une nouvelle balayeuse *via* l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public). Le recours à cette centrale d'achat, elle-même soumise au Code des Marchés publics pour toutes ses procédures, dispense ses clients de toute mise en concurrence et publicité préalables.

L'UGAP propose à la Ville de Champagnole d'acquérir une balayeuse aspiratrice de voirie de 4,5 m³. Le modèle RAVO CR 540 (sur châssis poids lourds non articulé) en EURO 6 est proposé pour un montant de 205 322,45 € HT, soit 246 386,94 € TTC.

Cette balayeuse sera maniable, grâce à un très grand rayon de braquage sur le train avant. Le train arrière sera fixe, contrairement à celle que nous avons actuellement, qui ne fonctionne plus et nous coûte une fortune par an en réparation.

Le modèle proposé est équipé d'un bras de désherbage supplémentaire et d'un nettoyeur haute pression. Nous n'avons plus le droit de mettre des désherbants, donc nous pouvons mettre une brosse métallique sur le côté qui arrache les mauvaises herbes. C'est pour cela qu'il est important d'avoir un bras de désherbage. Ce véhicule est également utilisé pour déboucher et faire

les entretiens des avaloirs, il est donc doté d'un système d'aspiration performant. À savoir que les avaloirs sont situés le long des trottoirs, là où l'eau s'engouffre.

L'ensemble de la machine est garanti deux ans, pièces, main-d'œuvre et déplacements, contre tout vice de conception et de fabrication.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général d'investissement 2024.

(Un document est projeté en séance.)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le marché d'achat d'une balayeuse auprès de l'UGAP et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

10. Cession d'un garage allée du Marronnier

M. le Maire.- La Ville de Champagnole est propriétaire d'un garage situé allée du Marronnier, cadastré section AE n° 19, d'une surface de 20 m². Ce garage n'ayant plus d'utilité pour la Commune, il a été décidé de le mettre en vente au plus offrant.

L'évaluation du service des Domaines est de 9 000 €.

Deux propriétaires riverains étaient intéressés par ce bien et ont remis leurs offres d'achat.

Monsieur Pierre Bully a remis une offre d'un montant de 10 000 € H.T. et Monsieur Olivier Colin une offre d'un montant de 9 000 € H.T. L'offre de Monsieur Pierre Bully pour un montant de 10 000 € H.T. a été retenue.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la cession de ce garage dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

11. Lotissement Sur Valières : Vente de terrain

M. le Maire.- Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle suivante au lotissement Sur Valières, selon le prix précédemment fixé par délibération, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m ²	Prix TTC
40-3	597 m ²	M. BOILLAT Emmanuel et Mme MVILA Dalia	30.00 €	20 399.80 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle

dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

12. Vente de terrain rue du Plein Air

M. le Maire.- Il convient de se prononcer quant à la cession à Madame Céline Petit d'une partie de la parcelle cadastrée Section BH n° 231 d'une surface d'environ 100 m², la surface sera définitive après l'établissement du document d'arpentage par le géomètre. Cette parcelle est située rue du Plein Air, dans le prolongement de la propriété de Madame Petit.

Le prix est de 15 € HT le m² auquel s'ajoute la TVA selon les règles en vigueur. Ce prix de vente correspond à l'estimation du service des Domaines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la vente de terrain selon les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

13. Acquisition de terrain (Consorts Giraud Sauveur)

M. le Maire.- Par mail du 21 novembre 2023, nous avons été informés que les consorts Giraud-Sauveur souhaitent vendre à la Commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AK n° 138 à Champagnole, lieu-dit « À la Serve », selon le plan joint.

(*Un document est montré en séance.*)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

14. Convention avec la SNCF

M. le Maire.- La Convention d'Occupation Temporaire établie entre SNCF Réseau et la Commune de Champagnole concernant le passage d'une passerelle au-dessus la ligne SNCF Andelot – La Cluse, située chemin du Stand, prend fin le 31 janvier 2024.

Cette passerelle permet la desserte d'un bâtiment depuis la rue du Stand. Elle occupe une superficie de 25 m² environ d'une longueur d'environ 10 mètres sur une largeur d'environ 2,50 mètres.

La SNCF utilise dorénavant, pour ce type d'ouvrage, des conventions de superposition d'affectations. En effet, la superposition d'affectations permet, sur un même bien, d'avoir plusieurs affectations compatibles entre elles relevant de la domanialité publique.

Outre l'adéquation juridique, ce type de convention permet de mettre en place des durées plus longues (30 ans) et une gratuité de redevance puisque conformément à l'article L.2123-8 du Code général de la Propriété des Personnes publiques, cette convention n'engendre ni privation de revenus ni dépenses pour SNCF Réseau.

En contrepartie, le bénéficiaire paie à SNCF Réseau un montant forfaitaire fixé à 3 000 € HT TVA en sus, correspondant aux frais d'établissement et de gestion du dossier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention particulière à intervenir entre SNCF Réseau et la commune de Champagnole et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Nous avons une convention avec la SNCF, qui nous demandait 300 euros par an pour cette parcelle qui domine la voie du train. Ils changent leur système et nous allons désormais payer 3 000 euros pour 30 ans, ce qui est plus avantageux. Il s'agit donc de reconventionner avec la SNCF pour cette passerelle.

M. Dussouillez.- L'entretien est pour nous ?

M. le Maire.- Oui, bien sûr. Elle est à nous, c'est nous qui l'entretiens. Cette passerelle est en bon état.

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

15. Convention avec GRDF

M. le Maire.- GRDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz vers les consommateurs. GRDF renouvelle ses compteurs pour des « compteurs communicants GAZPAR ». Le déploiement a été effectué sur plusieurs années. Pour information, à Champagnole, le nombre de clients est proche de 1 000.

Les relevés se font à distance par radio-transmission vers des concentrateurs implantés sur des points hauts de la Commune.

Par délibération du 17 septembre 2015, une « convention d'hébergement » entre GRDF et la Ville a été conclue, définissant les conditions de mise à disposition d'emplacements sur des immeubles communaux au profit de GRDF, et ce afin d'accueillir ultérieurement les équipements techniques (concentrateurs).

Après la signature de cette convention-cadre, GRDF a engagé des études, puis propose une convention particulière pour une implantation au gymnase Léo Lagrange.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention particulière

à intervenir entre GRDF et la Commune de Champagnole et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, ainsi que les autres conventions particulières concernant les implantations sur d'autres sites.

Afin que les compteurs communiquent, une impulsion est envoyée pour lire ce qui a été consommé. GRDF nous demande donc de mettre une antenne sur le toit de Léo Lagrange, qui permet de couvrir tout Champagnole. Il s'agit d'antenne à basse fréquence, donc il n'y a pas de problème pour une impulsion par jour.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DIXIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÈNEMENTIEL

16. Attribution de bourses BAFA

Mme David-Rousseau.- La Ville de Champagnole accorde régulièrement à des jeunes Champagnolais des bourses pour le financement du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

En contrepartie, ces derniers doivent s'engager à effectuer, sur deux ans, deux sessions d'un mois au sein des Accueils de Loisirs de la Commune en période estivale selon les besoins du service et pour valider leur stage.

Les candidats remplissent un dossier comportant notamment le règlement et les engagements respectifs.

Pour l'année 2024, il est proposé d'accorder les bourses BAFA à :

- Mademoiselle Maelys SEIBERT ;
- Mademoiselle Myla ROCCA,
- Monsieur Lucas BOUVERET

La Commission Jeunesse, Évènementiel, réunie le 19 février dernier, a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder les bourses BAFA aux personnes précédemment citées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ?

Mme Douard.- Quel est le montant d'une bourse BAFA ?

M. le Maire.- Nous allons faire appel à la mémoire prodigieuse de Laurent LAITHIER.

M. Laithier.- Quand vous êtes animateur, pour le BAFA, il faut passer par deux types de stage. Le premier est un stage de base, qui se fait dans des organismes agréés. Le plus proche est à Chaux des Crotenay, aux Cyclamens, pendant les vacances scolaires. Je crois que cela revient environ à 600 euros. Il faut ensuite valider cela par un stage pratique de 15 jours qui se fait dans nos services. Le stage de perfectionnement peut ensuite avoir lieu l'année d'après.

En gros, c'est 600 euros, et les animateurs s'engagent à travailler pour nous, parce que nous avons désormais du mal à avoir des jeunes diplômés.

M. Cuevas.- Il est écrit qu'ils doivent s'engager sur deux ans à deux sessions d'un mois. Est-ce forcément deux sessions d'un mois pendant l'été ?

Mme David Rousseau.- Non, c'est un mois sur l'année. Ça peut être aux petites vacances.

M. Laithier.- Il y en a aux vacances de Pâques.

Mme Douard.- Il faut aussi qu'ils soient rémunérés.

M. Laithier.- Ils sont rémunérés selon le tarif sur lequel vous aviez délibéré l'année dernière.

M. le Maire.- Nous payons le BAFA, mais il faut aussi qu'ils viennent travailler.

M. Laithier.- Ils ne travaillent pas gratuitement.

M. le Maire.- Non, sinon nous aurions du mal à trouver. Pourtant, ils ne sont pas sous-payés. Souvenez-vous, nous avons pas mal réévalué leur salaire l'an dernier.

M. Dussouillez.- C'était pour palier à la pénurie.

Mme David-Rousseau.- Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Merci.

Questions diverses

M. le Maire.- J'ai une information. Le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le 11 avril. Nous aurons le CFU (Compte Financier Unique), ce qui nous change la vie, parce que nous avons avant le compte administratif et le compte de gestion, et maintenant il n'y en a plus qu'un, ce qui est fabuleux. Celui qui a inventé cela aura vraiment inventé quelque chose.

Nous aurons également la DM1, c'est-à-dire que nous allons affecter le résultat de l'année 2023. Nous avons déjà voté un emprunt que nous n'avons pas fait, mais il y aura un excédent qui permettra de faire d'autres choses. Nous allons donc affecter. Si nous faisons le Javel, nous aurons besoin d'affecter un peu d'argent. Nous discuterons donc de tout cela la prochaine fois.

Avez-vous des questions diverses ? (*Néant*)

La séance est donc levée. Merci d'être venus.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 51.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal TISSOT


Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,

Guy SAILLARD